

Désignation d'un délégué pour le Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 ^{er} vice-président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)

Désignation d'un délégué pour le Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant classement du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 de création du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;
Vu la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;

La coordination entre les différents fonds territorialisés – régionaux ou européens – est mise en œuvre au travers des Comités uniques de programmation. Ces comités sont chargés :

- de mettre en œuvre la stratégie du Pays par la sélection de projets au titre de l'ITI FEDER, de Leader et du DLAL FEAMP
- de se prononcer sur les projets sollicitant les fonds territoriaux régionaux.

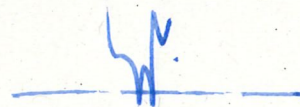
Le Comité Unique de Programmation auditionne les porteurs de projets et émet un avis sur les projets en vue d'un soutien européen (par différents fonds FEDER, FEADER avec le programme Leader). Il est composé à parts égales d'acteurs publics représentant les élus des collectivités et d'acteurs privés, issus du Conseil de développement.

Il convient de désigner le représentant titulaire du Parc Naturel Régional et son suppléant au Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- Désigne Pascal BARRET membre titulaire au Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT